



Remplacement compteur d'eau

Par **makio125**, le **02/10/2016** à **21:01**

Bonjour à tous

La copropriété dans laquelle je réside a changé de prestataire pour la comptabilisation des compteurs individuels d'eau froide.

La nouvelle compagnie en charge souhaite changer les compteurs. Je leur ai donc ouvert la porte a chaque passage et il sont ressortis sans faire la moindre chose prétextant que la trappe est trop petite.

La trappe actuellement installée est celle d'origine de l'immeuble

Sans rentrer dans le détail du syndic vendu a la cause du prestataire sans défendre les intérêts des copropriétaires.

Je vous passe aussi le courrier menaçant du prestataire.

La question est la suivante :

A qui incombe la responsabilité et donc le coût du changement de la trappe de regard pour une plus grande. Le propriétaire le syndic ou le prestataire.

D'avance merci pour vos lectures et réponses.